



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reconnaissance de la maladie à corps de Lewy

Question écrite n° 16552

Texte de la question

M. Denis Masségli appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de la maladie à corps de Lewy (MCL), une condition neurocognitive complexe et évolutive affectant diverses régions du cerveau et touchant environ 200 000 personnes en France. Actuellement, cette maladie n'est pas spécifiquement répertoriée dans les bases de données de santé, étant regroupée de manière générique sous les termes « apparentée Alzheimer » ou « apparentée Parkinson ». Cette absence de reconnaissance conduit à un manque de formation du personnel médical et à des parcours de soins complexes, entraînant des erreurs diagnostiques, des traitements inadaptés et des difficultés pour les aidants à trouver des services adaptés. De plus, depuis 2018, les médicaments visant à soulager les symptômes de cette maladie ne sont plus remboursés par la sécurité sociale, aggravant ainsi la situation financière des patients et de leurs familles. Dans ce contexte, il lui demande les dispositions envisagées afin d'améliorer la reconnaissance et la prise en charge de la maladie à corps de Lewy.

Données clés

Auteur : [M. Denis Masségli](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16552

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2334

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)